



1^{RE} ÉDITION
MARCHE ET VOL EN PARAPENTE
16, 17 & 18 JUIN 2017

www.tarentairtour.com

1. CONCEPT

Le Tarent'Air Tour c'est trois jours de marche et vol en parapente sans assistance, entre Mont Blanc, Vanoise et Beaufortain.

Durant la course, les pilotes n'auront le droit que de marcher en portant leur matériel ou voler pour rallier cinq refuges, points de passage obligatoires dans l'ordre du choix de chacun, avant le retour à l'atterrissage de Bourg Saint Maurice.

De nombreuses balises optionnelles (lacs, sommets, autres refuges...) et de différentes valeurs, permettront de cumuler des points supplémentaires. Chaque soir à 20 heures, les concurrents devront avoir atteint un des refuges pour y dîner et y passer la nuit (**une seule nuit par refuge**). Les pilotes ainsi regroupés profiteront des soirées pour partager leurs expériences, raconter les beaux moments vécus dans la journée et échanger sur les stratégies possibles pour le lendemain.

Le retour au but devra se faire au plus tard le dimanche après-midi à 15 heures.

2. PROGRAMME

Jeudi 15 juin

A partir de 15h : Accueil des pilotes à l'Auberge du Val Joli 73700 Séez

18h : Briefing obligatoire

20h : Repas d'accueil à l'Auberge du Val Joli

Vendredi 16 juin

8h : Départ de la course depuis l'Auberge du Val Joli

20h : Présence obligatoire en refuge / Arrêt de la course

Samedi 17 juin

7h : Reprise de la course

20h : Présence obligatoire en refuge / Arrêt de la course

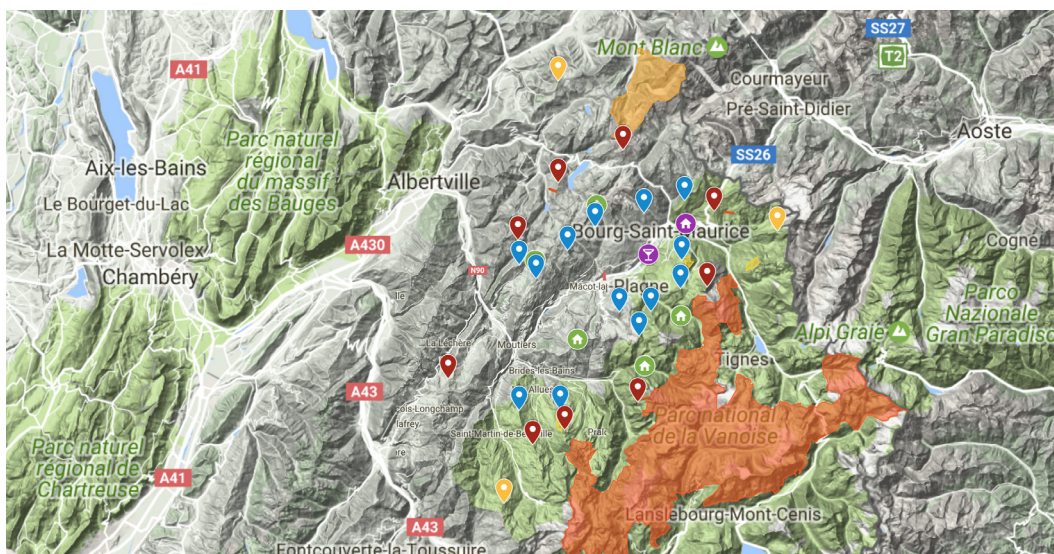
Dimanche 18 juin

7h : Reprise de la course

15h : Heure limite de retour au terrain d'atterrissage des Ilettes

17h : Résultats, remise des prix et tirage au sort des différents lots autour d'un buffet aux Ilettes.

3. TERRAIN DE JEU



4. RÈGLES DU JEU

Au départ de Séez, les concurrents devront réaliser un parcours composé de 5 refuges de montagne, dans l'ordre de leur choix, avec retour à l'atterrissage des llettes à Bourg Saint Maurice.

Les nuits seront obligatoirement passées dans l'un de ces refuges, avec pour obligation de changer de refuge chaque nuit (**impossibilité de dormir deux fois dans le même refuge**). Ces derniers accueilleront les participants en demi-pension (dîner, nuitée, petit-déjeuner).

Les repas de midi sont à la charge des concurrents (possibilité d'acheter des paniers repas dans les refuge).

Au choix de chacun des concurrents et selon les possibilités offertes par la météo, le parcours pourra être agrémenté de balises optionnelles, composées de sommets et autres lieux caractéristiques.

Les déplacements s'effectuent selon deux moyens de locomotion, à savoir à pied ou en vol sous une voile de parapente homologuée.

La course est bloquée la nuit entre 20h et 7h.

5. ORGANISATION

5.1. Organisateur et directeur d'épreuve (DE)

L'organisateur est le club de parapente de haute tarentaise (PCHT, association loi 1901) représenté par son président. Le directeur de l'épreuve sera désigné par l'organisateur.

5.2. Jury

Composé du DE, de l'organisateur et d'un pilote volontaire parmi les concurrents. Son rôle est de statuer en cas de litiges entre concurrents, sanctionner par une pénalité un manquement constaté au règlement, valider le calcul des points et le passage des refuges permettant l'établissement du classement final.

5.3. Conditions de marche et vol

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires pédestres et quant au choix de voler, de façon à préserver leur intégrité physique et celle des autres. L'analyse et l'anticipation des conditions du terrain et de vol, ainsi que leur évolution, doivent rester une priorité de chaque instant.

6. PILOTES

6.1. Conditions de participation

- Être âgé(e) de plus de 18 ans
- Être titulaire du brevet de pilote confirmé ou pour les pilotes étrangers d'un niveau Ippi5
- Être titulaire d'une RC aérienne valide
- Si biplace, le pilote devra être titulaire d'une qualification biplace et d'une assurance spécifique et le passager d'une licence FFVL pratiquant parapente..
- Être en possession d'un certificat médical spécifique, daté de moins d'un an à la date de l'évènement, mentionnant la capacité du concurrent à voler en parapente en compétition et à marcher en montagne durant 3 jours. Pour les passagers biplace le certificat d'aptitude à la marche en montagne est suffisant.
- L'organisation recommande fortement aux pilotes d'être titulaires d'une individuelle accident couvrant le parapente. En effet les concurrents ne bénéficient d'aucune assurance complémentaire en dehors de leur couverture individuelle et personnelle. Il en est de même pour les passagers des équipages biplaces.

6.2. Règles de course

- Le pilote doit avoir en permanence avec lui son matériel de vol obligatoire (cf article 8.1)
- Le pilote choisit un matériel unique et complet pour les 3 jours de course. En cas de dommages et avec l'accord du jury, le pilote pourra en changer.
- Le pilote doit voler dans des conditions aérologiques et météorologiques adaptées à son niveau de pilotage et à sa fatigue. Il doit également emprunter des itinéraires pédestres adaptés à sa condition physique. Il est seul responsable de ses choix et s'engage à ne pas exposer son intégrité physique et celle d'autrui.

6.3. Règles de déplacement

- Le pilote a le droit seulement de marcher et de voler, toute autre forme de déplacement est strictement interdite (nage, escalade...)
- Seul les itinéraires autorisés aux piétons peuvent être empruntés. Il appartient à chacun d'en sortir à ses risques et périls. Les itinéraires soumis à des arrêtés sont interdits.
- La violation d'un l'espace aérien contrôlé entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification immédiate du pilote.
- Le survol du parc national de la Vanoise sous 1000m/sol entraînera une disqualification immédiate ainsi que le survol de la réserve des contaminés sous les 300m/sol autorisés.
- Le pilote s'engage à respecter les règles de vol à vue qui s'appliquent au parapente conformément aux lois françaises.
- Le non-respect de ces règles est une faute très grave qui entraînera des sanctions allant de la pénalité à la disqualification.

6.4. Application des pénalités

Le jury se réserve le droit d'ajuster les pénalités en fonction de la gravité des faits et des intentions sous-jacentes.

7. MODALITÉS

7.1. Modalités d'inscription

L'inscription se fera par Internet en suivant le lien disponible sur le site du Tarent'Airtour.

Afin de valider l'inscription, chaque pilote devra intégralement régler le montant de l'inscription soit 200 € pour les solo et 300 € pour les équipages biplaces, ainsi que nous faire parvenir l'intégralité des pièces demandées.

Une caution de 200 € sera demandée à la remise des trackers.

La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des pilotes. La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site Tarent'Airtour.

Il y a 40 places disponibles. Les premiers dossiers complets et validés seront prioritaires. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription (dossier complet). L'organisation se réserve le droit d'inviter des pilotes supplémentaires. L'organisation se réserve également le droit de refuser un pilote s'il ne présente pas les qualités requises pour participer en sécurité à cette épreuve.

7.2. Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent :

Hébergement en demi-pension dans les refuges (2 nuitées)

Repas d'accueil la veille du départ à l'auberge du Val Joli.

Buffet lors de la remise des prix.

Cadeau souvenir pour tous les concurrents

Gestion du suivi de la course via des balises gsm/satellite fournies (Flymaster Tracker)

En cas de remboursement de l'inscription et quel que soit le motif ou la date de désistement, 15 euros seront conservés au titre de frais de dossier.

Aucun remboursement en cas de désistement après le 31 mai 2017.

7.3. Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits au Tarent'Airtour participent à l'intégralité de l'épreuve. Ainsi si un pilote désire quitter l'épreuve, il doit impérativement en informer l'organisation.

Droits à l'image

Les pilotes autorisent le Tarent'Airtour à utiliser leurs images pour les photos, films, reportages, articles, etc...

7.4. Le pointage sécurité

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer directement, par SMS ou téléphone d'un refuge au plus tard 30 min après l'arrêt de la course chaque jour. Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement.

L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions allant de la pénalité à la disqualification du pilote.

7.5. Temps de course

Le 16 juin 2017 la course s'étend de 8h à 20h

Le 17 juin 2017 la course s'étend de 7h à 20h

Le 18 juin 2017 la course s'étend de 7h à 15h.

Temps de Repos nuit : entre 20h00 à 7h00 minimum, les pilotes doivent impérativement stopper la course durant le repos nuit et dormir dans un des refuges définis par l'organisation.

Procédure en début de journée : allumer le Tracker au moment du départ.

Procédure d'arrêt de course: dans les 30 min qui suivent sa décision de stopper la course pour la journée et dans tous les cas avant 20h30 le pilote envoie un SMS au numéro de portable pointage sécu avec son N° pilote et le nom du refuge qu'il a atteint (à défaut, sa position GPS précise)

7.6. Déclenchement de Secours

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMÉDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : « J'AI BESOIN DE SECOURS ».

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le Jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

En cas d'accident :

Étape 1 : Le déclenchement de secours s'effectuera directement auprès des services de secours (même procédure qu'un secours hors course).

Étape 2 : Le pilote déclenche un SOS grâce à son tracker

Étape 3 : Le pilote informera dans la mesure du possible l'organisation afin de prendre les mesures appropriées

7.7. Le classement

Le classement se fait en quatre temps avec l'ordre de priorité suivant :

1. Le nombre de refuges validés avec retour au terrain des Illettes le dimanche 18 avant 15h.
2. Le nombre de points obtenus grâce aux balises optionnelles.
3. L'heure d'arrivée aux Illettes.
4. Les pénalités appliquées.

La trace de chaque pilote doit comporter au moins un point dans chaque cylindre de balise afin de la valider. Tous les cylindres ont un rayon de 200 mètres.

La prise du temps est effectuée lorsque le pilote arrive aux Illettes, avec ajout d'éventuelles pénalités. La prise du temps est stoppée à partir du moment où le pilote rentre dans le cylindre de l'arrivée (rayon 200m).

Le classement provisoire permanent sera établi en prenant en compte les éléments du « live tracking ». Toutefois, le risque de perte de données du système oblige tous les concurrents à fournir une trace de leur GPS pour vérification des passages de balises à la demande de l'organisation. Il est donc important de stocker les traces GPS des trois jours de course par tout moyen à votre convenance. Le pilote choisit les options de la trace suivant la capacité de mémoire du GPS et sa propre appréciation. Un classement provisoire sera établi le 18 juin 2017, dans l'attente du contrôle de l'ensemble des traces des pilotes.

7.8. Le dopage

Comme toutes les autres disciplines sportives, notre activité est soumise par la loi française aux règles de lutte contre le dopage : l'usage de produits dopants est strictement interdit hors cadre de prescriptions médicales particulières et justifiées.

7.9. Respect du milieu

Chaque pilote s'engage à ne laisser aucune trace de son passage et à respecter le milieu dans lequel il évolue, faune, flore et sol.

8. MATÉRIEL DE VOL

8.1. Matériel obligatoire

Les compétiteurs ont le choix du matériel utilisé, ce choix est placé sous leur seule responsabilité.

Voile Solo ou Biplane homologuée (EN ou LTF) ou certifiée CCC.

Sac de portage

Sellette

Parachute de secours

Casque parapente

Téléphone portable chargé et allumé !

GPS

Live Tracker (prêté par l'organisation)

Couverture de survie & sifflet

Radio (zones non couverte par les gsm)

Batterie externe (capacité de 20000mAh recommandée)

Sac à viande (hygiène pour les nuits en refuges)

La totalité de cet équipement doit être en possession du pilote lors des temps de course.

Le comité de course peut inspecter l'équipement du pilote à tout moment.

Il n'est pas possible de changer de matériel de vol, sauf en cas de détérioration du matériel déclaré avec autorisation du comité de course.

Pour toute précision sur la définition et homologation des différents matériels, voir le règlement cadre de la FFVL

8.2. Matériel vivement conseillé

Gants, veste imperméable, bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, crème solaire, vario, batterie externe, trousse de secours, protection dorsale, camel bag, barres énergétiques, lunettes de soleil...

8.3. Live Tracker

L'utilisation d'un module Live Tracker permettra un suivi de la course du pilote durant toute l'épreuve sur Internet. Il ne constitue pas une preuve du parcours réalisé.

La mise en marche, l'arrêt et le rechargement du Live Tracker sont sous la responsabilité du pilote.

Une mauvaise utilisation du Live Tracker pourra entraîner des pénalités.

Le pilote a la responsabilité de se munir d'un câble de chargement (entrée miniUSB)

En cas de détérioration de l'appareil, la caution ne sera pas rendue.

8.4. GPS

Chaque pilote gère l'autonomie de son GPS et ses batteries.

Trace GPS : La trace GPS en format ICG/ format UTM WGS84, doit être fournie à l'organisation pour preuve du parcours réalisé par le pilote.

La trace du GPS fournie doit comporter au moins :

1 point toutes les minutes en l'air

1 point tous les 200 m au sol.

Chaque pilote devra fournir le câble correspondant à son matériel pour déchargement des traces et chargement du GPS.

9. PARCOURS

Le parcours reste libre, le but étant de valider l'ensemble des refuges composant le parcours (5 refuges) avec un maximum de balises proposées par l'organisation et de finir aux Illettes avant 15h le 18 juin. Ces balises ayant des valeurs de points différentes allant de 100 à 500 points. Chaque balise ne peut être validée qu'une seule fois.

Les refuges et balises devront être passés en vols ou à pieds dans un rayon de 200m pour être considérés comme validés.

Chaque pilote doit être capable de rentrer les coordonnées GPS des balises et refuges dans son GPS.

Les nuits doivent être passées obligatoirement dans un des 5 refuges du parcours (pas 2 fois le même).

Une nuit passée hors refuge mais chez « l'habitant » entraîne un malus de 1000 points, une nuit passée « à la belle étoile » peut entraîner une exclusion du pilote de l'évènement.

10. RESPONSABILITÉ

La participation au Tarent'Airtour se fait sous la seule et entière responsabilité des participants.

Chacun est tenu de s'assurer personnellement pour les risques liés à sa participation, risques pour lui-même et pour autrui.

Chacun est tenu d'assurer son intégrité physique et celle d'autrui de part ses décisions et actes.

L'organisation Tarent'Airtour décline toute responsabilité envers les participants et les tiers pour tout dommage pouvant survenir du fait de la participation à l'évènement.

En s'inscrivant au Tarent'Airtour les participants acceptent sans condition le règlement ci-dessus, exonèrent l'organisation de toute responsabilité envers eux-même et s'engagent à assumer seuls toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de leur participation et de leurs propres faits.

11. LES REFUGES DU PARCOURS

LES REFUGES DU PARCOURS			
NOM	LATITUDE	LONGITUDE	ALTITUDE
Refuge de Presset	45.64832	6.66401	2514
Refuge Du Nant Du Beurre	45.58306	6.56119	2080
Refuge Du Mont Jovet	45.49112	6.63128	2350
Refuge du Bois	45.45945	6.74455	1470
Refuge de Rosuel	45.5182	6.80479	1556

LES BALISES À 100 POINTS			
NOM	LATITUDE	LONGITUDE	ALTITUDE
Combette d'en Haut	45.6524	6.81102	1983
Fort de la Platte	45.63804	6.74295	1993
Mont Rosset	45.62177	6.66109	2449
Roc Marchand	45.57746	6.53407	2098
Col de la Loze	45.4074	6.60255	2307
Mont Saint-Jacques	45.52214	6.70168	2407
Combe bénite	45.59445	6.61508	2575
TS cachette	45.58296	6.80581	2150
Aiguille Grive	45.54982	6.804	2732
Roche de Mio	45.49365	6.73444	2710
Dou des Grandes Combes	45.4067	6.53386	2111
Quermoz	45.56093	6.56209	2297
Croix Bozon NEW	45.52252	6.75427	2320

LES BALISES À 200 POINTS			
NOM	LATITUDE	LONGITUDE	ALTITUDE
Tougnète	45.36598	6.55667	2411
Roche Parstire	45.67358	6.59952	2108
Crête des Gittes	45.71193	6.70759	2538
Lac du Plan du Jeu	45.6063	6.53219	2010
Altisurface de Valmorel	45.44375	6.41524	1994
TS Eucherts	45.63974	6.85999	2190
Aiguille Rouge	45.55179	6.84865	3226
Refuge du Grand Bec	45.41649	6.73277	2384
La Saulire	45.38332	6.61029	2700

LES BALISES À 500 POINTS			
NOM	LATITUDE	LONGITUDE	ALTITUDE
Pointe de la Masse	45.29744	6.50847	2804
Mont de Vores	45.79222	6.59957	2067
Lac Noir	45.61667	6.96595	2483

ARRIVÉE			
NOM	LATITUDE	LONGITUDE	ALTITUDE
Les Illettes	45.59048	6.75051	730